

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1356

27 mai 2014

SOMMAIRE

@vantage S.A.	65042	Stairway to Heaven S.A.	65045
Back Up International Holding S.A.	65043	Tabeco Sàrl	65046
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	65043	Tabeco Sàrl	65047
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	65043	TaDaweb S.A.	65045
Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l.	65043	Téna Sàrl	65046
Cinderman S.à r.l.	65066	Tendril S.à r.l.	65046
C.I.S & I.T. S.A.	65056	Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l.	65047
Crystal B HoldCo S.à r.l.	65048	Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l.	65047
Crystal B TopCo S.à r.l.	65051	Thermo Luxembourg S.à r.l.	65044
DreamInk Luxembourg	65060	TH Leo S.à r.l.	65044
DundeeWealth S.A.	65063	TMC Luxembourg S.à r.l.	65042
DWS Investment S.A.	65062	Tonka S.A.	65042
Edgemount Solutions S.à r.l.	65071	Treasure S.A.	65044
Electrofer Luxembourg S.A.	65080	Truffle Gourmet S.à r.l.	65043
Eudora Holdco S.à r.l.	65085	Tubco S.à.r.l.	65047
Euroclear Re	65083	Twist Beauty International Holdings S.A.	65088
HollisWealth S.A.	65063	Ultracalor Commerciale	65042
Shoe Confort S.à r.l.	65044	Vesalius Biocapital I S.A. SICAR	65046
Silencium S.A.	65044	Voltaire Asset Management	65042
Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA)	65045	V-PAM (Luxembourg) S.à r.l.	65042
Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA)	65045	Wallberg Invest S.A.	65088
Socparlux S.à.r.l.	65045	Wholetrue Capital S.A.	65047
Spruitlux S.à r.l.	65046		

TMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.
R.C.S. Luxembourg B 146.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043638/9.

(140049967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Tonka S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 176.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043641/9.

(140050032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ultracalor Commerciale, Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 33, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 6.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043645/9.

(140049575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

V-PAM (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 166.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043648/9.

(140049448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Voltaire Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043651/9.

(140049638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

@vantage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 77.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043716/9.

(140050363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.138.601,30.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 173.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043781/10.

(140050072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.138.682,20.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 173.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043783/10.

(140050681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.830.

La dénomination du gérant de classe A, DLJ ME Advisors, LLC, a changé et est désormais CFG Advisors, LLC.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043788/11.

(140050725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Back Up International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 85.866.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014043792/9.

(140050460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Truffle Gourmet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.803.

Il résulte des actes de la Société que l'associé unique propriétaire des 1.250 parts sociales est bien la société S.Z.L. S.A. ayant son siège social 62, Route d'Arlon, 8008 Strassen, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro 56002
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Truffle Gourmet S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2014044243/14.

(140050137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Treasure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breinfeld.

R.C.S. Luxembourg B 159.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014044241/11.

(140050311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Thermo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.263.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044240/10.

(140050484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

TH Leo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.313.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

TH LEO SARL

Référence de publication: 2014044239/15.

(140050315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Shoe Confort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044197/9.

(140050351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Silencium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044199/9.

(140050152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044207/10.

(140050129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044208/10.

(140050493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Socparlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 182, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 120.198.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044209/10.

(140050764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Stairway to Heaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.923.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STAIRWAY TO HEAVEN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014044220/13.

(140050618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

TaDaweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 165.616.

EXTRAIT

Veillez prendre note de la démission de l'Administrateur suivant à partir du 19 mars 2014:

M. Serge Rollinger, né le 13 mai 1981 à Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044226/11.

(140050168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Spruitlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 15A, rue Langheck.
R.C.S. Luxembourg B 171.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044219/10.

(140050195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Téna Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 4, rue de Kopstal.
R.C.S. Luxembourg B 134.146.

Le Bilan abrégé au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26/03/2014.

Référence de publication: 2014044222/10.

(140050592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Tabeco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 35, An den Jenken.
R.C.S. Luxembourg B 148.381.

Le Bilan abrégé au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26/03/2014.

Référence de publication: 2014044223/10.

(140050585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Tendril S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.190.100,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.493.

Les comptes annuels de la société au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014044227/12.

(140050214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014044248/12.

(140050755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Tabeco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 35, An den Jenken.

R.C.S. Luxembourg B 148.381.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2014.

Référence de publication: 2014044224/10.

(140050591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.319.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044228/10.

(140050602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.486.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044229/10.

(140050622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Tubco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.954.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Tubco S.à.r.l. prises au Luxembourg le 25 mars 2014.

Veillez noter que l'adresse de Monsieur Anders Hultin, en sa qualité d'associé de Tubco S.à.r.l., a changé au 1, Alpstigen, SE-181 62 Lidingö, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ganash Lokanathen.

Référence de publication: 2014044233/13.

(140050368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Wholetrue Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 165.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014044264/11.

(140050543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 86.059.911,13.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.945.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Crystal B TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.951,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal B HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.945 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1134, dated 12 June 2007, page 54402.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 5 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2673, dated 3 November 2011, page 128283.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) so that the share capital of the Company amounts to twenty-two million four thousand eight hundred and thirty-eight British Pounds and eighteen Pence (GBP 22,004,838.18), being the equivalent in British Pounds (GBP) of twenty six million seven hundred thirty five thousand seventy five Euro (EUR 26,735,075.-) based on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by one million sixty-nine thousand four hundred and three (1,069,403) shares, without designation of nominal value;

2. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-four million fifty-five thousand seventy-two British Pounds and ninety-five Pence (GBP 64,055,072.95), by the issue of three million one hundred and twelve thousand nine hundred and eighty-three (3,112,983) new shares, without designation of nominal value, having the same rights as those attached to the existing shares (the "New Shares");

Acceptance of the subscription for the New Share(s) by Crystal B TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.951, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), to be fully paid up together with share premium, by a contribution in cash of an aggregate amount of eighty million sixty-eight thousand eight hundred and forty-two British Pounds (GBP 80,068,842);

4. Amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to reflect the resolution to be adopted here above; and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP) so that the share capital of the Company amounts to twenty-two million four thousand eight hundred and thirty-eight British Pounds and eighteen Pence (GBP 22,004,838.18), being the equivalent in British Pounds (GBP) of twenty six million seven hundred thirty five thousand seventy five Euro (EUR 26,735,075.-) based on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by one million sixty-nine thousand four hundred and three (1,069,403) shares, without designation of nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP).

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-four million fifty-five thousand seventy-two British Pounds and ninety-five Pence (GBP 64,055,072.95), by the issue of three million one hundred and twelve thousand nine hundred and eighty-three (3,112,983) by the issue of the New Shares.

Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Shares, and to fully pay up such New Shares, together with a share premium of an aggregate amount of sixteen million thirteen thousand seven hundred and sixty-nine British Pounds and five Pence (GBP 16,013,769.05), by a contribution in cash of an aggregate amount of eighty million sixty-eight thousand eight hundred and forty-two British Pounds (GBP 80,068,842).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of eighty million sixty-eight thousand eight hundred and forty-two British Pounds (GBP 80,068,842), proof of which has been given by means of a bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolution adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The Company’s corporate capital is fixed at eighty-six million fifty-nine thousand nine hundred and eleven British Pounds and thirteen Pence (GBP 86,059,911.13) represented by four million one hundred and eighty-two thousand three hundred and eighty-six (4,182,386) shares («parts sociales»), without designation of nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Crystal B TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.951,

ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu’elle est l’associée unique (l’«Associé Unique») de Crystal B HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.945 (la «Société»), et constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134, en date du 12 juin 2007, page 54402.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2673, en date du 3 novembre 2011, page 128283.

IV. La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à vingt-deux millions huit cent trente-huit mille Livres Sterling et dix-huit pence (GBP 22.004.838,18), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de vingt-six millions sept cent trente-cinq mille soixante-quinze Euros (EUR 26,735,075,-) sur base du taux de change EUR/GBP 0,82307 publié par OANDA le 27 février 2014, et est représenté par six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-huit (655.628) parts sociales, sans désignation de valeur nominale;

2. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre millions cinquante-cinq mille soixante-douze Livres Sterling et quatre-vingt-quinze pence (GBP 64.055.072,95), par l'émission de trois millions cent douze mille neuf cent quatre-vingt-trois (3.112.983) nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

Acceptation de la souscription de cette/ de ces Nouvelle(s) Part(s) Sociale(s) par Crystal B TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.951, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), à libérer intégralement avec une prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt millions soixante-huit mille huit cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 80.068.842);

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus; et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à vingt-deux millions huit cent trente-huit mille Livres Sterling et dix-huit pence (GBP 22.004.838,18), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de vingt-six millions sept cent trente-cinq mille soixante-quinze Euros (EUR 26,735,075,-) sur base du taux de change EUR/GBP 0,82307 publié par OANDA le 27 février 2014, et est représenté par six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-huit (655.628) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP).

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre millions cinquante-cinq mille soixante-douze Livres Sterling et quatre-vingt-quinze pence (GBP 64.055.072,95), par l'émission de trois millions cent douze mille neuf cent quatre-vingt-trois (3.112.983) Nouvelles Parts Sociales.

Souscription / Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de seize millions treize mille sept cent soixante-neuf Livres Sterling et cinq pence (GBP 16.013.769,05), par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt millions soixante-huit mille huit cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 80.068.842).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE que ces Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces et que la somme totale de quatre-vingt millions soixante-huit mille huit cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 80.068.842) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des Statuts de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus, comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de quatre-vingt-six millions cinquante neuf mille neuf cent onze Livres Sterling et treize pence (GBP 86.059.911,13) représenté par quatre millions cent quatre-

vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six (4.182.386) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043216/180.

(140049694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Crystal B TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 87.725.022,89.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal B TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.951 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1155, dated 14 June 2007, page 55425.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 10 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2765, dated 12 November 2011, page 132707.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) so that the share capital of the Company amounts to nineteen million six hundred and forty-five thousand seven hundred and seventy-five British Pounds and fifty-two Pence (GBP 19,645,775.52), being the equivalent in British Pounds (GBP) of twenty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 23,868,900.-) based on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by the same number and classes of shares as currently in existence, but without designation of nominal value;

2. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-eight million seventy-nine thousand two hundred and forty-seven British Pounds and thirty-seven Pence (GBP 68,079,247.37) by the issue of three million three hundred and eight thousand five hundred and fifty-two (3,308,552) new preferred shares, without designation of nominal value, having the same rights as those attached to the existing preferred shares (the “New Shares”), and allocated proportionally between the different classes of preferred shares, as follows:

New Shares	Number
class A preferred shares	413,569
class B preferred shares	413,569
class C preferred shares	413,569
class D preferred shares	413,569
class F preferred shares	413,569
class G preferred shares	413,569
class H preferred shares	413,569
class I preferred shares	413,569
TOTAL	3,308,552

Acceptance of the subscription for the New Shares by Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597, sole shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”), to be fully paid up together with share premium, by a contribution in cash of an aggregate amount of eighty-five million ninety-nine thousand eighty-six British Pounds (GBP 85,099,086);

4. Amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the “Articles”) in order to reflect the resolution to be adopted here above; and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds so that the share capital of the Company amounts to nineteen million six hundred and forty-five thousand seven hundred and seventy-five British Pounds and fifty-two Pence (GBP 19,645,775.52), being the equivalent in British Pounds (GBP) of twenty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 23,868,900.-) based on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by nine hundred and fifty-four thousand seven hundred and fifty-six (954,756) shares, without designation of nominal value, allocated as follows:

Shares	Number
ordinary shares	37,364
class A preferred shares	114,674
class B preferred shares	114,674
class C preferred shares	114,674
class D preferred shares	114,674
class F preferred shares	114,674
class G preferred shares	114,674
class H preferred shares	114,674
class I preferred shares	114,674
TOTAL	954,756

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP).

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-eight million seventy-nine thousand two hundred and forty-seven British Pounds and thirty-seven Pence (GBP 68,079,247.37) by the issue of three million three hundred and eight thousand five hundred and fifty-two (3,308,552) New Shares, allocated proportionally between the different classes of preferred shares, as follows:

New Shares	Number
class A preferred shares	413,569
class B preferred shares	413,569
class C preferred shares	413,569

class D preferred shares	413,569
class F preferred shares	413,569
class G preferred shares	413,569
class H preferred shares	413,569
class I preferred shares	413,569
TOTAL	<u>3,308,552</u>

Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Shares, and to fully pay up such New Shares, together with a share premium of an aggregate amount of seventeen million nineteen thousand eight hundred and thirty-eight British Pounds and sixty-three Pence (GBP 17,019,838.63), by a contribution in cash of an aggregate amount of eighty-five million ninety-nine thousand eighty-six British Pounds (GBP 85,099,086).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of eighty-five million ninety-nine thousand eighty-six British Pounds (GBP 85,099,086), proof of which has been by means of a bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolution adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed capital.** The Company’s corporate capital is fixed at eighty-seven million seven hundred twenty-five thousand twenty-two British Pound and eighty-nine Pence (GBP 87,725,022.89) represented by thirty seven thousand three hundred and sixty-four (37,364) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares»), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”, and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the “Preferred Shares”), being a total of four million two hundred and sixty-three thousand three hundred and eight (4,263,308) shares without designation of nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Crystal B TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.951 (la «Société»), et constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155, en date du 14 juin 2007, page 55425.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2765, en date du 12 novembre 2011, page 132707.

IV. La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à un montant de dix-neuf millions six cent quarante-cinq mille sept cent soixante-quinze Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 19.645.775,52), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de vingt-trois millions huit cent soixante-huit mille neuf cent Euros (EUR 23.868.900,-) sur base du taux de change EUR/GBP publié par OANDA le 27 février 2014 et soit représenté par le même nombre et les mêmes classes que parts sociales qu'actuellement en circulation, mais sans désignation de valeur nominale;

2. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-huit millions soixante-dix neuf mille deux cent quarante-sept Livres Sterling et trente-sept pence (GBP 68.079.247,37), par l'émission de trois millions trois cent huit mille cinq cent cinquante-deux (3.308.552) nouvelles parts sociales privilégiées, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales privilégiées existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), et allouées proportionnellement entre les différentes classes de parts sociales privilégiées, comme suit:

Nouvelles Parts Sociales	Nombre
parts sociales privilégiées de classe A	413.569
parts sociales privilégiées de classe B	413.569
parts sociales privilégiées de classe C	413.569
parts sociales privilégiées de classe D	413.569
parts sociales privilégiées de classe F	413.569
parts sociales privilégiées de classe G	413.569
parts sociales privilégiées de classe H	413.569
parts sociales privilégiées de classe I	413.569
TOTAL	3.308.552

Acceptation de la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales par Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), à libérer intégralement avec une prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 85.099.086);

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus; et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à un montant de dix-neuf millions six cent quarante-cinq mille sept cent soixante-quinze Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 19.645.775,52), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de vingt-trois millions huit cent soixante-huit mille neuf cent Euros (EUR 23.868.900,-) sur base du taux de change EUR/GBP publié par OANDA le 27 février 2014 et est représenté par neuf cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-six (954,756) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, allouées comme suit:

Parts Sociales	Nombre
parts sociales ordinaires	37.364
parts sociales privilégiées de classe A	114.674
parts sociales privilégiées de classe B	114.674
parts sociales privilégiées de classe C	114.674

parts sociales privilégiées de classe D	114.674
parts sociales privilégiées de classe F	114.674
parts sociales privilégiées de classe G	114.674
parts sociales privilégiées de classe H	114.674
parts sociales privilégiées de classe I	114.674
TOTAL	954.756

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP).

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-huit millions soixante-dix neuf mille deux cent quarante-sept Livres Sterling et trente-sept pence (GBP 68.079.247,37), par l'émission de trois millions trois cent huit mille cinq cent cinquante-deux (3.308.552) Nouvelles Parts Sociales, allouées proportionnellement entre les différentes classes de parts sociales privilégiées, comme suit:

Nouvelles Parts Sociales	Nombre
parts sociales privilégiées de classe A	413.569
parts sociales privilégiées de classe B	413.569
parts sociales privilégiées de classe C	413.569
parts sociales privilégiées de classe D	413.569
parts sociales privilégiées de classe F	413.569
parts sociales privilégiées de classe G	413.569
parts sociales privilégiées de classe H	413.569
parts sociales privilégiées de classe I	413.569
TOTAL	3.308.552

Souscription / Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et libérer intégralement des Nouvelles Parts Sociales ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions dix-neuf mille huit cent trente-huit Livres Sterling et soixante-trois pence (GBP 17.019.838,63), par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 85.099.086).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE que ces Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces et que la somme totale de quatre-vingt-cinq millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 85.099.086) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des Statuts de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus, comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-sept millions sept cent vingt-cinq mille vingt-deux Livres Sterling et quatre-vingt-neuf pence (GBP 87.725.022,89) représenté par trente-sept mille trois cent soixante-quatre (37.364) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées I»), et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées F, les Parts Sociales Privilégiées G et les Parts Sociales Privilégiées H, les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de quatre millions deux cent soixante-trois mille trois cent huit (4.263.308) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

65056

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043217/269.

(140049695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

C.I.S & I.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 2, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 185.518.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz,

A comparu:

Monsieur Marc SCHIEVEKAMP, informaticien, né le 14 avril 1970 à Gosselies (B), demeurant à B-4608 Neufchâteau, 3, Croix Madame Lequel comparant, tel que représenté, a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «C.I.S & I.T. S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte d'un tiers ou en participation avec ceux-ci:

- L'étude, le prototypage, la réalisation, la construction et l'intégration de système d'analyse d'image
- L'achat, la vente de matériels et de systèmes intégrés (en ce compris affichages dynamiques) tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.
- L'achat, la vente via Internet de matériel de soudage en gros ou au détail: machines de soudage tous procédés, machines de découpe, tout matériel autogène, consommables, accessoires et protection individuelle.
- L'achat, la vente, l'étude, le développement, le prototypage, la réalisation, la construction de machines et systèmes automatisés et/ou robotisés, avec ou sans CNC.
- L'achat, la vente, l'étude, le prototypage, la réalisation, la fabrication de produits novateurs dans le chauffage privé ou industriel comme des chaudières électriques, pompes à chaleur, boilers thermodynamiques, poils à pellets, brûleurs à pellets, ...

- L'achat la vente de produits destinés à la production électrique, la protection de l'eau, l'économie d'énergie comme panneaux photovoltaïques, éoliens, appareils anticalcaires, éclairages électriques, ...
 - L'étude, la création, la maintenance de tout site Internet avec ou sans e-business pour ses besoins propres ou clients externes
 - L'hébergement de sites Internet et l'offre de systèmes de sauvegarde Cloud
 - L'offre IT complète. La formation IT en in-site ou off-site. L'étude et le développement de programmes informatiques et applications pour smartphones, tablettes ou tout autre support.
 - La consultance en "cloud computing" tant pour la bureautique que pour l'industrie.
 - La recherche de concepts industriels. La détention de marques et de brevets dans les secteurs ICT et industriel.
 - La société peut généralement effectuer toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières et/ou immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.
- D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310.- Euro) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2014.

Souscription et libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Marc SCHIEVEKAMP, prénommé,	<u>100 actions</u>
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pourcent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00.-EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1050.-€

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et des commissaires aux comptes est fixé à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Marc SCHIEVEKAMP, prénommé.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Fabrice DASSY, né à Oupeye (B), le 8 février 1981, demeurant à B.4650 Herve, 20, Voie des Tendeurs
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-9647 Doncols, 2, Chemin des Douaniers
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Marc SCHIEVEKAMP, susmentionné.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schievekamp, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 19/03/2014. Relation: WIL/2014/195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043196/208.

(140049988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

DreamInk Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4478 Belvaux, 3, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 185.502.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Natanael DOS REIS, salarié, né le 27 février 1989 à Luxembourg-Ville, demeurant au 3, rue des Près, L-4478 Belvaux.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de tatouages et de percings, ainsi que le commerce d'accessoires et de bijoux.

Elle aura en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «DreamInk Luxembourg».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant, Monsieur Natanael DOS REIS, prénommé, et libérées moyennant un apport en nature d'un équipement consistant dans le matériel de tatouages, ainsi qu'une voiture suivant la liste ci-annexée au présent acte, le tout évalué par l'associé unique à au moins douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en nature par l'associé unique de sorte que cet apport se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Natanael DOS REIS, prénommé, né le 27 février 1989 à Luxembourg-Ville, demeurant à 3, rue des Près, L-4478 Belvaux.

La Société sera valablement engagée et représentée par la signature du gérant avec pouvoir de délégation.

3. L'adresse du siège social est établie au 3, rue des Près, L-4478 Belvaux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: N.DOS REIS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. Relation: LAC/2014/9988. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043238/104.

(140049509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2014

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Luxembourg S.à.r.l. (R.C.S. Luxembourg B 149.133) das Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft sowie der von ihr verwalteten Fonds für das Geschäftsjahr 2014 zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt die folgenden Änderungen in der Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Dr. Matthias Liermann, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Matthias Liermann als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Holger Naumann, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Holger Naumann als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Es wird festgestellt und bestätigt, mit Wirkung vom 1. Januar 2014 Herrn Dr. Boris N. Liedtke, geschäftsansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft in den Verwaltungsrat aufzunehmen.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass die Aufnahme von Herrn Dr. Boris N. Liedtke in den Verwaltungsrat der Gesellschaft unter der Voraussetzung der Genehmigung durch die CSSF erfolgte.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Boris N. Liedtke als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Es wird festgestellt und bestätigt, mit Wirkung vom 1. Januar 2014 Herrn Marzio Hug, geschäftsansässig in Floor 4, 20 Finsbury Circus, EC2M 1NB London, United Kingdom, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft in den Verwaltungsrat aufzunehmen.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Marzio Hug als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Heinz-Wilhelm Fesser, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Heinz-Wilhelm Fesser als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Dr. Asoka Wöhrmann, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Asoka Wöhrmann als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Wolfgang Matis, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Wolfgang Matis als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Frank Kuhnke, geschäftlich ansässig in Floor 4, 20 Finsbury Circus, EC2M 1NB London, United Kingdom, sein Mandat im Verwaltungsrat zum 31.12.2013 niedergelegt hat.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Ernst Wilhelm Contzen, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, sein Mandat im Verwaltungsrat zum 31.12.2013 niedergelegt hat.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2014043251/56.

(140049240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**HollisWealth S.A., Société Anonyme,
(anc. DundeeWealth S.A.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GC Global Investments Inc., company incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 1 Adelaide Street East, 28th Floor, Toronto, Ontario M5C 2V9, registered with the Ontario Ministry of Consumer and Business Services under number 2131591 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Anne-Sophie Lliteras, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 January 2014 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered with it), being the Sole Shareholder of DundeeWealth S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 70.415, incorporated by deed of Me Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 17 June 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 570 of 23rd July 1999.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all nine thousand eight hundred (9,800) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- 1) Change of name of the Company from DundeeWealth S.A. to HollisWealth S.A.
- 2) Amendments of Articles 3 and 23 of the articles of incorporation of the Company in order to replace references to the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by references to the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment so that Article 3 is to read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 101(2) of the law of 17 December, 2010 relating to undertakings for collective investment) of undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law"). Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law."

- 3) Amendment of the first, second and fourth paragraphs of Article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to refer to issued and unissued capital and extend the period for using the authorised capital.

- 4) Amendment of Article 18 of the articles of incorporation of the Company in order to replace references to the external and independent auditor by references to the approved statutory auditor.

Therefore the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from Dundewealth S.A. to HollisWealth S.A., and to amend Article 1 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of "HollisWealth S.A."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Articles 3 and 23 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") in order to replace references to the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by references to the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment so as to read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 101(2) of the law of 17 December, 2010 relating to undertakings for collective investment) of undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law"). Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law."

" **Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 2010 Law and the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first, second and fourth paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to refer to issued and un-issued capital and extend the period for using the authorised capital so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued corporate capital is set at nine million eight hundred thousand euros (9,800,000.- EUR) represented by nine thousand eight hundred (9,800.-) registered shares without designation of the par value.

The un-issued authorised capital shall be five million euros (EUR 5,000,000.-) consisting of 5,000 (five thousand) registered shares without designation of a par value."

"Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the extraordinary general meeting of 17 January 2014 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 18 of the Articles of Incorporation in order to replace references to the external and independent auditor by references to the approved statutory auditor so as to read as follows:

" **Art. 18.** The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an approved statutory auditor. The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The approved statutory auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English by a French translation; on the request of the same appearing persons in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by his respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GC Global Investments Inc., une société constituée sous les lois de la Province d'Ontario ayant son siège social à 1 Adelaide Street East, 28th Floor, Toronto, Ontario, M5C 2V9, immatriculée auprès du registre du Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises d'Ontario sous le numéro 2131591 ("l'Associé Unique"), représentée par Me Anne-Sophie Lliteras, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 14 janvier 2014 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement), étant l'Associé Unique de DundeeWealth S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 65, rue d'Eich, L-1461

Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.415, constituée suivant acte de Me Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juin 1999, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 570 du 23 juillet 1999.

Lequel mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des neuf mille huit cent (9.800) actions émises, de sorte que les décisions puissent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points devant faire l'objet d'une résolution sont les suivants:

Ordre du jour

- 1) Changement du nom de la Société de DundeeWealth S.A. en HollisWealth S.A.
- 2) Modifications des Articles 3 et 23 des statuts de la Société afin de remplacer les références à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif par des références à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif de manière à lire l'Article 3 comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif telle que modifiée (la "Loi de 2010"). Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire client par client.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010.

3) Modification des premier, deuxième et quatrième paragraphes de l'Article 5 des statuts de la Société afin de faire référence au capital émis et non-émis et d'étendre la période pour utiliser le capital autorisé.

4) Modification de l'Article 18 des statuts de la Société afin de remplacer les références au réviseur d'entreprises externe par des références au réviseur d'entreprises agréé.

A cette fin, l'Associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société de DundeeWealth S.A. en HollisWealth S.A., et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «HollisWealth S.A.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les Articles 3 et 23 des statuts de la Société afin de remplacer les références à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif par les références à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif de manière à les lire comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif telle que modifiée (la "Loi de 2010"). Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire client par client.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010."

" **Art. 23.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 2010 et la loi modifiée du 10 août, 1915 relative aux sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les premier, deuxième et quatrième paragraphes de l'Article 5 des statuts de la Société afin de faire référence au capital émis et non-émis et d'étendre la période pour utiliser la capital autorisé de manière à les lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis est fixé à neuf millions huit cent mille euros (9.800.000.- EUR) représenté par neuf mille huit cents (9.800.-) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé non-émis est de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale."

"Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2014e et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 18 des statuts de la Société afin de remplacer les références au réviseur d'entreprises externe par des références au réviseur d'entreprises agréé de manière à le lire comme suit:

" **Art. 18.** Le contrôle des documents comptables annuels de la Société, doit être confié à un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que par les présentes, à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de ce même comparant, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. LLITERAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3810. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043240/161.

(140049960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Cinderman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Strassen, 177, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 185.493.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth of March.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Andrey GLORIOZOV, manager, residing in L-2410 Strassen, 177, rue de Reckenthal,

hereby represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, professionally residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal November 29, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as said before, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose all kind of commercial activities and services as well as the development of intellectual properties.

The corporation shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “CINDERMAN S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-), represented by ONE HUNDRED (100) shares of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (€ 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Paying up of the share capital

The shares have been fully paid up in cash by Mr. Andrey GLORIOZOV, prenamed, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the shareholder

- 1.- Is appointed as manager of the company for an unlimited period:
 - Mr Andrey GLORIOZOV, prenamed.
- 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the sole signature of the manager.
- 3.- The registered office is established at L-2410 Strassen, 177, rue de Reckenthal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Andrey GLORIOZOV, gérant de sociétés, demeurant à L-2410 Strassen, 177, rue de Reckenthal, ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités et services commerciaux ainsi que la mise en valeur de propriétés intellectuelles.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «CINDERMAN S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Andrey GLORIOZOV, préqualifié, et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Andrey GLORIOZOV, préqualifié.
- 2.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social de la société est fixé à L-2410 Strassen, 177, rue de Reckenthal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2014. Relation: ECH/2014/557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043226/247.

(140049399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Edgemount Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of March,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Robert A. Forster, born in Nebraska, United States of America on 11 April 1975, residing at 82 Sonora Way, Corte Madera, CA 9425, California, United States of America,

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Edgemount Solutions S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the provision of business development services and solutions.

2.2 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.3 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.4 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Robert A. Forster, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited term:

Robert A. Forster, born in Nebraska, United States of America on 11 April 1975, residing at 82 Sonora Way, Corte Madera, CA 9425, California, United States of America,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le sept mars,

Par-devant, Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Robert A. Forster, né le 11 avril 1975 à Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 82 Sonora Way, Corte Madera, CA 9425, Californie, Etats-Unis d'Amérique,

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Edgemount Solutions S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la fourniture de services et de solutions de développement des entreprises.

2.2 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.3 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents parts sociales émises ont été souscrites par Robert A. Forster, susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-); et

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1,200.-).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Robert A. Forster, né le 11 avril 1975 à Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 82 Sonora Way, Corte Madera, CA 9425, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. A. FORSTER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2014. LAC / 2014 / 11531. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043254/482.

(140049968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Electrofer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 185.490.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-sept février,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme LAKSHMI S. A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181 824.

ici représentée par Monsieur José FIGUEIREDO NEVES, né à Vila de Cucujães/ Oliveira de Azeméis (Portugal) le 11 mars 1970, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Electrofer Luxembourg S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques avec l'achat et la vente des articles relevant de cette branche, ainsi que l'importation et l'exportation de tous produits autorisés.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-) représenté par mille actions (1000 actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du président du conseil, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci - avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation.

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale.

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les mille (1000) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, la société LAKSHMI S.A., prénommée, et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300.- €).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur José Manuel FERNANDES GREGÓRIO, administrateur de société, né à Leiria (Portugal) le 19 août 1966, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Deuxième résolution.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Venancio DO CARMO SILVA, administrateur de sociétés, né le 3 janvier 1964 à S. Sebastião da Pedreira, Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution.

Le siège social de la société est fixé au L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. FIGUEIREDO NEVES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mars 2014. Relation: EAC/2014/3136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014043255/164.

(140049249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Euroclear Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.425.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company EUROCLEAR RE, a "société anonyme" under Luxembourg law, having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

incorporated on 25 November 2004 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, published in the Mémorial C No 142 of 16 February 2005 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-104425, the articles of incorporation of which were last amended by a deed of the undersigned notary on 26 January 2011, published in the Mémorial C No 961 of 11 May 2011 (the "Company"),

The extraordinary general meeting is opened at 10:00 a.m. and is presided by by Maître Jacques Loesch, attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Isabelle Balleriaux, company executive, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Jane Sidnell, administrative manager, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

To amend article 16 of the Company's articles of incorporation so as to provide that the annual general meeting will be held on the thirtieth day of April of each year, at 10:00 a.m.

II) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the 10.000 shares representing the total share capital of ten million euro (EUR 10.000.000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on the sole item on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 16 of the Company's articles of incorporation so as to read from now on as follows:

“ **Art. 16. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the thirtieth day of April of each year, at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday or a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10:30 a.m..

Expenses, Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euros (1.000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de mars

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, demeurant à Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois EUROCLEAR RE, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 25 novembre 2004, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, demeurant à Sanem, publié au Mémorial C N°142 du 16 février 2005 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-104425 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné le 26 janvier 2011, publié au Mémorial C No 961 du 11 mai 2011 («la Société»),

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10h00 sous la présidence de Maître Jacques Loesch, avocat à la cour, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Isabelle Balleriaux, cadre de société, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Jane Sidnell, gérante administrative, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 16 des statuts sociaux afin de décider que l'assemblée générale annuelle sera tenue le trentième jour du mois d'avril de chaque année à 10:00 heures.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires de chacun d'eux, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement..

III) Il ressort de la dite liste de présence que toutes les 10.000 actions représentant le capital social s'élevant à dix millions euros (EUR 10.000.000) sont représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement décider sur le seul point à l'ordre du jour sur lequel les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société dont la teneur sera dorénavant la suivante:

« **Art. 16. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trentième jour du mois d'avril de chaque année à 10:00 heures, au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié ou un jour férié bancaire au Luxembourg l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H30.

65085

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LOESCH, I. BALLERIAUX, J. SIDNELL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2014. Relation: LAC/2014/11438. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043260/107.

(140049951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Eudora Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.936.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

1. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1080, itself being the general partner of:

(i) Triton Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1081 ("Triton Fund III L.P."),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1082 ("Triton Fund III Executives L.P."),

(iii) Triton Fund III F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1084 ("Triton Fund III F&F No. 2 L.P."),

(iv) Triton Fund III F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1085 ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."),

(v) Triton Fund III F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1116 ("Triton Fund III F&F No. 4 L.P."),

(vi) Triton Fund III F&F G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1083 ("Triton Fund III F&F G L.P."),

(vii) Triton Fund III No.2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1213 ("Triton Fund III No.2 L.P."),

2. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor),

23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1197 ("Triton Fund III G L.P."), and

3. TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339 ("TFF III Limited"), acting in its capacity as general partner of Triton Fund III F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

(collectively, the "Shareholders").

Each of the Shareholders is hereby represented by Me Paul Lanois, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal given on February 28, 2014.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholders have requested the undersigned notary to record that all of the appearing parties are shareholders of Eudora Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 199 and 200 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.936 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 28 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1051 of 3 May 2013.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

Agenda

1. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of January of a given year and end on the thirty-first day of December of the same year.

2. To amend article 20 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the financial year contemplated above.

3. Miscellaneous.

III. The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall henceforth start on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

The Shareholders resolved that the current financial year, which started on the first day of April 2013, ended on the thirty-first day of December 2013.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend article 20 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

" Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080, elle-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St.

Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.»),

(iii) Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.»),

(iv) Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.»),

(v) Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»),

(vi) Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»),

(vii) Triton Fund III No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III No.2 L.P.»),

2. Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.»), et

3. TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339 ("TFF III Limited"), agissant en tant que general partner Triton Fund III F&F L.P., avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

(ensemble, les «Associés»)

Chaque Associé est représentée aux fins des présentes par Maître Paul Lanois, avocat, demeurant à Luxembourg aux termes de procurations sous seing privé données le 28 février 2014.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

I. Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les parties comparantes sont les associés de la société Eudora Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 janvier 2009 sous les numéros 199 et 200 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.936 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 28 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mai 2013 sous le numéro 1051.

II. Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

Ordre du jour

1. Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier janvier d'une année donnée et qu'il se termine le trente-et-un décembre de la même année.

2. Modification de l'article 20 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale envisagé ci-dessus.

3. Divers.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier janvier d'une année donnée et qu'il se termine le trente et un décembre de la même année.

Les Associés ont également décidé que l'exercice social en cours qui a commencé le premier avril 2013 s'est terminé le trente et un décembre 2013.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 20. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lanois, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mars 2014. REM/2014/546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043258/177.

(140049715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Twist Beauty International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.491.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mars 2014, l'actionnaire unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044236/13.

(140050730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 21 mars 2014.

...

...

Référence de publication: 2014044256/12.

(140050172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.
